



## Déclaration préalable de la FSU 92 au CSA-SD du 29 janvier 2023

Monsieur le Directeur académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD 92,

Des 23 49-3 d' Elisabeth Borne à la loi immigration, que ce soit dans la pratique du pouvoir ou dans les idées, le Gouvernement a pris un nouveau virage à l'image de son nouveau Gouvernement dont la composition est ancré à droite. Le réarmement civique, des services publics, ou quel qu'il soit, alimente cette atmosphère menaçante. Qu'il ne vienne pas faire écran de fumée sur la dégradation des Service public et sur la suppression des trois ministères de plein exercice qui incarnent les conquêtes républicaines et démocratiques, à savoir l'Education nationale, la Santé et la Fonction publique. Qu'on ne s'y trompe pas : l'utilisation du champ lexical de la guerre est bien commode pour un politique en grande difficulté : en jouant le petit air de l'unité nationale face à un ennemi réel ou imaginaire, il est un moyen commode de discréditer toute critique.

Sur le fond, l'Ecole est la soi-disant priorité pour 2024. En égrainant ses totems (niveau des élèves, autorité des professeurs...) Emmanuel Macron dresse, d'une certaine manière, en creux, le bilan de sa propre politique éducative menée depuis 2017 et de ses échecs...la feuille de route présidentielle est tracée et connue : un projet conservateur et même réactionnaire qui conjugue au présent et au futur des lubies passésistes. Certaines, accessoires mais délétères, ont des visées électorales (généralisation de l'uniforme, généralisation du SNU, instruction civique comme au bon vieux temps des leçons de morale de la IIIe République...). Le Président de la République et son gouvernement, déconnectés des réalités, renvoient une image décliniste et négative de la jeunesse, qu'il serait impératif de caporaliser. D'autres entraînent des changements plus profonds et structurels à l'image du choc des savoirs qui, dans la continuité de la réforme Blanquer, de la réforme de la voie professionnelle et dans la mise en place de Parcoursup, dessine les contours d'une Ecole de l'assignation scolaire et sociale, pour des élèves plus jeunes au Collège. Le projet présidentiel est clair : creuser toujours plus les fractures sociales et scolaires à et par l'École. Un jeu dangereux dans la période de crises que traverse le pays.

Le feuilleton autour des différentes déclarations de notre nouvelle ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Amélie Oudéa-Castera, aura eu le mérite de mettre en évidence la ségrégation scolaire entre écoles publiques et écoles privées. S'il suffit de regarder les IPS des établissements publics et privés dans les Hauts-de-Seine pour en être sûr, cette ségrégation est facilitée par les moyens accordés à l'enseignement privé alors que certains, comme l'établissement Stanislas, ne respectent pas les programmes officielles et abritent des discours contraires aux valeurs républicaines. Il en va de Parcoursup comme du reste, au service du séparatisme, il constitue un outil majeur de ségrégation sociale. Nous souhaitons connaître, comme nous le demandons depuis plusieurs années, pour les établissements privés, les dotations allouées, ainsi que leur carte de formations.

Les propos d'Amélie Oudéa-Castera aussi méprisants pour notre profession et calomnieux pour l'Ecole

publique, alimentent la colère de la communauté éducative. Nous ne pouvons accepter le mépris affiché pour le service public et pour le travail de tous ses personnels qui se battent et portent quotidiennement l'exigence de l'école républicaine auprès de toutes les élèves quand les conditions de travail et d'étude sont dégradées. L'image diffusée reprend les pires clichés : absentéisme, insécurité, faiblesse du niveau. Pourtant, ces messages démagogiques ne peuvent pas plus longtemps cacher la réalité : quel bilan des suppressions de postes décidées depuis 2017 ? Que dire de la volonté du Président de la République de "régénérer" le métier enseignant, alors que les personnels, sont aussi mal payés et épuisés du fait des attaques portées contre leurs métiers et contre le système éducatif. Quant à faire croire que le pacte, présenté comme une revalorisation, serait un début de solution, cette affirmation relève de la contre-vérité, tant le pacte est un échec patent. Les mesures salariales 2023, loin d'apporter la revalorisation historique promise, n'ont pas permis de rattraper les pertes du pouvoir d'achat des 15 dernières années. Gabriel Attal a refusé de discuter de nouvelles mesures générales pour la revalorisation salariale. La faiblesse des salaires est pourtant le premier obstacle à l'attractivité de l'éducation et la crise de recrutement se pérennise.

Au sujet du "choc des savoirs", nous continuons de dénoncer ses effets négatifs. Les groupes de niveaux sur la totalité de l'horaire de mathématiques et de français, pour l'instant en 6e et 5e, vont à l'encontre des conclusions de toutes les études nationales et internationales de ces dernières années. La constitution de tels groupes implique des groupes d'élèves faibles assignés à leurs résultats et tentant de se construire dans l'échec, et remet gravement en cause le principe d'une école inclusive. De plus, la réforme du lycée a déjà montré à quel point l'éclatement du groupe classe avait des conséquences négatives sur les élèves qui se retrouvent en souffrance. La FSU refuse de mettre ainsi des enfants dans un tel dispositif de relégation, qui dégradera par ailleurs les conditions de travail des personnels, et défend le collège comme lieu commun de scolarisation de toute une génération qui apprend à y vivre ensemble pour faire société. La transformation du DNB en examen conditionnant l'entrée au lycée est inacceptable : le transfert d'élèves ayant échoué au brevet dans une classe de "prépa-lycée" aboutirait à la mise en place d'une classe de relégation, stigmatisante et n'offrant surtout aucune garantie sur le fait que ces élèves puissent poursuivre les études de leur choix.

Concernant le lycée professionnel, la ministre Carole Grandjean n'a jamais voulu revenir sur la commande présidentielle au fondement de la réforme à venir. L'arrêté présenté lors du CSE du 8 janvier 2024 le confirme. Derrière cette réforme, la volonté première est bien de continuer à développer l'apprentissage : véritable aubaine financière pour les employeurs qui peuvent disposer d'une main d'œuvre gratuite. Le tout pour l'apprentissage et le calibrage des filières uniquement tournées vers le bassin économique local aura pour conséquence la suppression de filières dans nos lycées professionnels. Accueil et Commerce-Vente sont les premières concernées. Avec la réforme, 170 heures de cours seront supprimées aux élèves de bac pro : c'est l'équivalent de 6 semaines de cours. Les disciplines professionnelles sont particulièrement touchées, puisqu'elles perdent 71 h de cours sur l'ensemble du cycle, perte surtout concentrée en terminale, avant l'examen. Après un bac pro en 3 ans, c'est un bac pro en 2,5 ans, voire en 2 ans qu'organise le ministère.

En supprimant des heures de cours, nous ferons face en réalité à un choc d'inégalités considérables et non pas à un « choc des savoirs ». Alors que les élèves ont besoin de plus d'école, en lycée pro nos élèves auront moins d'école et plus d'entreprise. Les jeunes de lycées professionnels ne sont

dorénavant plus pensés comme des élèves à former et éduquer mais comme une main d'œuvre immédiatement exploitable.

Le parcours différencié en terminale bac pro organisera également une rupture d'égalité entre les élèves et fera exploser les groupes classes. Nos conditions de travail seront une nouvelle fois dégradées.

En ce qui concerne les moyens alloués dans les Hauts-de-Seine, les années se suivent et se ressemblent pour les projets de DHG : censée répondre aux besoins des autres départements la reprise des moyens est encore plus forte pour la rentrée 2024 selon les données du CSA-A. En plus d'être insuffisant pour les autres départements il s'agit une nouvelle fois de déshabiller Paul pour mal habiller Pierre. Le Rectorat et la DSDEN du 92 ne peuvent même plus arguer d'une baisse démographique pour reprendre des moyens. Ainsi, pour les collèges, lycées et SEGPA, 478 élèves en plus sont prévus en plus à la rentrée, pour 1164 heures en moins. Cette dégradation repose uniquement sur les heures postes alors que 74 HSA sont créées. Comparé aux prévisions de l'an dernier, c'est 45 ETP en moins : Cela va aggraver la suppression de postes dans le département. Par ailleurs, nous ne comprenons pas la différence de données entre le CSA-A et le CSA-SD : comment expliquer cette différence de 162 élèves ? En ce qui concerne les moyens : correspondent ils aux moyens de l'enveloppe départementale qui n'ont pas été répartis ? Combien d'heures postes et d'heures supplémentaires annuelles reste-t-il à répartir ? A quelle part de l'enveloppe cela correspond-t-il ?

Ces moyens insuffisants ne peuvent qu'accentuer la dégradation des conditions de travail et d'études comme l'illustre la baisse du H/E qui diminue : il passe de 1.166 à 1.154 en collège et de 1.548 à 1.532 en lycée. Pour maintenir un H/E équivalent à celui qui étaient prévus à la rentrée scolaire 2023 il manque 754 heures en collèges et 1153 en lycée. Comment assurer un enseignement de qualité dans des classes surchargées et ne bénéficiant pas de cours en effectifs réduits ? Comment peut-on oser dire qu'une attention particulière a été apportée pour l'Education prioritaire quand la reprise des moyens y est une nouvelle fois présente et s'ajoute à celle des années précédentes ?

L'incompréhension et la colère des personnels s'est exprimée l'an dernier dans les Hauts-de-Seine face à des DHG insuffisantes. Le SNES-FSU 92 sera, cette année encore, aux côtés des collègues qui se mobiliseront pour obtenir des DHG à la hauteur des besoins.

Nous remercions les services de la Direction académique pour la transmission des documents de travail sous format Excel qui nous aide dans notre travail d'analyse des DHG. Néanmoins, nous dénonçons la dégradation du dialogue social entre la DSDEN du 92 et les OS. Le calendrier des opérations de rentrée est tellement resserré qu'il ne permet pas de respecter le fonctionnement démocratique des instances. L'envoi tardif des documents préparatoires et surtout à 4 jours du Groupe de travail ne facilite par le travail des élu-es des personnels. Plus généralement, le calendrier de préparation de rentrée nous interroge : où est la volonté de l'Administration de respecter le code de l'éducation et le fonctionnement démocratique des EPLE ? Nous déplorons aussi l'opacité quant au calcul des DHG de chaque établissement en fonction de l'IPS : l'utilisation de cet indicateur par l'administration entraîne un calcul des marges qui n'est plus communiqué aux représentant-es. Nous réitérons notre demande d'un tableau des marges par établissement et d'une présentation des clés de répartition. Depuis que ce calcul est utilisé, les marges qualitatives connaissent des distorsions importantes et les établissements de l'Education prioritaire sont fortement pénalisés. Pour cette rentrée 2024, nous dénonçons la dégradation du dialogue sociale avec le refus de nous communiquer en GT des

informations qui l'avaient été jusqu'à aujourd'hui, nous pensons particulièrement à la structure financée pour chaque établissement et au nombre d'élèves par division. Nous déplorons aussi l'opacité sur le calcul réalisé pour la détermination du nombre de groupes de niveaux ordinaires et à effectifs réduits par discipline, par niveau et par établissement.

En collège, les tendances des années précédentes s'aggravent. Nous constatons comme chaque année, les effets de la dotation sur la base de 30 élèves par division qui crée des effets de seuil. Le refus de nous communiquer le nombre d'élèves par division ne peut que nous inquiéter dans la mesure où nous avons observé de nombreuses variations entre prévisions et constats dans le cadre de la préparation de rentrée 2023 qui ont mené soit à des ajustements tardifs insuffisants soit à l'absence de financement supplémentaires. Des classes à plus de 30 élèves ne sont pas acceptables. Nous pouvons avoir des inquiétudes pour plusieurs établissements : Par exemple au Collège la Fontaine d'Antony, le financement d'une division en 6e en moins entrainerait des classes à 30 sur chaque niveau. Le risque que ce seuil soit dépassé est donc grand.

La dotation départementale est si faible que le nombre d'heures attribuées au titre la marge qualitative liée à l'IPS est en forte baisse : près de 300 heures en moins !

Les établissements ayant un IPS dans la moyenne départementale ont des marges fortement attaquées : à Puteaux, le Collège les Bouvets (IPS 111) a une dotation financée sur la base d'une structure identique à cette année mais perd 75 heures de dotation. Ainsi, il n'a quasiment plus de marge qualitative liée à l'IPS. L'autre collège de la ville, le Collège Maréchal Leclerc perd 54 heures pour seulement une division financée en moins. Les collèges de Suresnes subissent un sort comparable.

Nous constatons aussi des établissements qui accueillent plus d'élèves mais avec une dotation en baisse, comme c'est le cas au Collège Henri Wallon de Malakoff qui gagne 23 élèves de prévisions à prévisions, a un IPS qui baisse mais perd 13 heures de DHG.

Nous constatons aussi que quand les effectifs augmentent et nécessite le financement de divisions en plus, l'abondement de DHG n'est pas suffisant : Le collège Jean Jaurès de Clichy a deux divisions financées en plus mais uniquement 53 heures en plus sur sa dotation : un abondement insuffisant pour cette établissement d'Education prioritaire à faible IPS, ce qui entraine mécaniquement la baisse de sa marge liée à l'IPS. Le financement des groupes de niveaux se fait au détriment des autres dispositifs pédagogiques existants jusqu'à aujourd'hui. Plus édifiant encore : Le Collège les Ormeaux de Fontenay aux Roses gagne des élèves qui entraînent le financement d'une division supplémentaire. Pourtant, l'abondement en DHG est en baisse par rapport à cette année. Autrement dit, cette division n'est pas financée, et la marge qualitative baisse de 22h ! Comment mettre en place les 31 groupes de niveaux demandés ?

En ce qui concerne la mise en œuvre des groupes de niveau, au-delà du fond, nous dénonçons l'absence de textes réglementaires. Comment les Conseils d'administration peuvent-ils voter un emploi de la DHG en dehors de tout cadre réglementaire ? Il serait inacceptable que cette improvisation serve de prétexte pour ne pas faire voter l'emploi de l'enveloppe des moyens ainsi que les créations et suppressions de postes en février. La FSU veillera au respect des instances démocratiques dans les établissements. En outre, aucun élément convaincant concernant le financement des groupes de niveaux n'a été communiqué en groupe de travail. Les annonces ministérielles prévoient l'utilisation de la 26ème heure supprimée en 6ème pour financer les groupes

surnuméraires. En réalité, la mise en place de ces groupes de niveaux en mathématiques et français sur les niveaux 6e et 5e se fera sur la marge. Ainsi, nous observons que la marge des établissements est souvent amputée de 4 à 6 heures. Par exemple, pour une structure inchangée, le collège Henri Georges Adam d'Antony voit sa marge diminuée de 10 heures. C'est donc la fin de nombreux dédoublements dans les autres disciplines ou niveaux ainsi que la disparition d'options qui est programmée

Enfin, nous nous interrogeons à nouveau sur le financement des options, sections sportives et des groupes de langues à faible diffusion. Une attention particulière est-elle portée à ces enseignements ? Il n'est pas normal que les collèges ne bénéficient pas de moyens supplémentaires pour les financer et soient obligés de financer ces dispositifs sur leur marge et d'opérer des choix cornéliens qui mettent en concurrence les disciplines et de réduire les cours à effectifs réduits.

Les lycées de notre département accueilleront à nouveau un plus grand nombre d'élèves à la rentrée scolaire 2024, mais la dotation pour les lycées est en baisse : 154 élèves en plus mais 23 ETP en moins. C'est inacceptable !

Dans les lycées généraux et technologiques, en dehors des établissements anciennement classés en Education Prioritaire, l'enveloppe est si faible qu'elle ne permet plus d'attribuer une marge qualitative liée à l'IPS. Nous avons sous nos yeux la preuve de l'absurdité de l'allocation progressive des moyens dans un contexte de forte baisse des moyens : la difficulté sociale n'est progressivement plus prise en compte.

La décision de sanctuariser la marge des établissements dans les anciens lycées de l'EP a été annoncée en GT. Cela montre que des lycées ont bien leur place dans une carte de l'Education Prioritaire. En revanche, nous ne comprenons pas que cette décision ne s'applique pas aux lycées professionnels. Les marges de ces lycées sont systématiquement attaquées, comme nous avons pu le dénoncer en GT. Par ailleurs, en regardant dans le détail, cette décision ne semble pas respectée : Au lycée Maupassant de Colombes : la marge qualitative est en baisse.

La FSU demande le maintien de la marge qualitative de tous les lycées du département.

Pour dénoncer cette restriction budgétaire, la réforme du collège et afin de réclamer de meilleures conditions de travail et des hausses de salaire significatives la FSU au sein d'une large intersyndicale appelle tous les personnels à se mettre en grève le 1er février. Nous exigeons une politique éducative permettant enfin de renouer avec un projet émancipateur et démocratisant pour l'Ecole, à l'opposé de ce que propose le gouvernement : une école du tri social.